

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE STE-AGATHE-EN-DONZY**

Séance du 08 octobre 2021

L'an deux mil vingt et un et le huit octobre à 20 h 30  
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué,  
S'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,  
Sous la présidence de Monsieur COASSY Bruno, Maire.  
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Etaient présents :

M. PRUD'HOMME Daniel  
M. GAGNAIRE Bernard  
M. QUÉRAT David  
M. RABUT André

M. GUEDON Serge  
Mme MATTANA Nathalie  
Mme MILLET Sabine

Excusées : Mmes RONDEPIERRE Sandrine, MAUGÉ Solange, REY Paule Maryse

Secrétaire de séance : Mme MATTANA Nathalie

**OBJET : PARTICIPATION FINANCIERE DES PROPRIETAIRES DE LA PARCELLE A 758**

2021.06.03

La Commune a fait réaliser des bordures le long de la voie communale chemin du Ceivar et ont enrobé toute l'entrée du n° 389 de la parcelle A 758 appartenant à M. et Mme RAYMOND Jean-Marc et sur leur demande.

Le montant de la facture émise par l'entreprise EIFFAGE s'élève à 1 783 € H.T.

Il a été convenu qu'une partie des travaux exécutée sur l'emprise de leur parcelle A 758 serait facturée. Par conséquent, il est proposé de facturer aux propriétaires de la parcelle A 758 un montant forfaitaire de 575 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DEMANDE l'émission d'un titre de recette de 575 € au nom de M. et Mme RAYMOND Jean-Marc, domiciliée à STE-AGATHE-EN-DONZY (Loire), 389 chemin du Ceivar.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

STE AGATHE EN DONZY, le 18 octobre 2021

  
Le Maire  
Bruno COASSY



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201964-20211008-20210603-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/10/2021

Affichage : 21/10/2021

Pour l'autorité compétente par délégation

